

Compte rendu du COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 1^{er} octobre 2025

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du COSP du 3 septembre 2025	3
II. Examen du dossier d'accréditation et de la convention avec le Rectorat au sujet des Masters « Enseignement et Éducation (M2E) – mentions premier degré, second degré et encadrement éducatif (annexe 1)	3
1. Rappel du contexte et des échéances de la réforme :	3
2. Structure du Master M2E et intégration des stages :	4
3. État des lieux et projection vers le Master M2E :	4
4. Ressources humaines et répartition des intervenants :	5
5. Cartographie des formations :	5
III. Questions diverses	6

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	AGRAZ	MCF - FLSH de Limoges
M.	ARNAUD	Professeur d'Histoire-Géographie – Collège d'Isle
M.	AUJAS	IEN-EG Lettres, Histoire, Géographie – Académie de Limoges
Mme	BRACCO	MCF - FLSH de Limoges
M.	CASSANG	Représentant des étudiants – M2 MEEF Second degré parcours SVT Inspé de l'académie de Limoges
Mme	COINDEAU	CPC Circonscription Haute-Vienne 1 - Académie de Limoges
M.	COUTAREL	Délégué académique au numérique – Académie de Limoges
Mme	CUIN	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante du SCD – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DUFOSSÉ	MCF – Responsable de la mention Second degré Inspé de l'académie de Limoges
M.	FATET	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	FOURGEAUD	Représentant des étudiants – M2 MEEF Second degré parcours Histoire- Géographie Inspé de l'académie de Limoges
M.	GAUDIN	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	GRATADOUR	Président du COSP - Doyen honoraire des IEN - Académie de Limoges
Mme	LAPAQUETTE	Conseillère de la Rectrice pour le 1er degré - Doyenne des IEN Académie de Limoges
M.	MAURANGE	Adjoint au DASEN de la Haute-Vienne - Académie de Limoges
Mme	METAYER	Représentante des usagers - M1 MEEF Second degré parcours Anglais Inspé de l'académie de Limoges
M.	MOYON	PU – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	SCHNEIDER	Directrice de l'école d'application élémentaire Jean Zay - Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	ARTAUD	Responsable Transformation et Modernisation – Académie de Limoges
M	COUSSEAU	Doyen - FLSH de Limoges
Mme	MOUNET	Responsable de la licence d'Economie-Gestion - FDSE de Limoges
M.	REBET	Principal Collège G. de Maupassant à Limoges
M.	TERRADE	IA - IPR de mathématiques - Académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PU - FST de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BARIANT	Responsable administrative et financière – Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	Directeur adjoint chargé de la recherche et des relations internationales Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	IA-IPR - Directeur de l'EAFC - Académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	RÉMONDIÈRE	Directeur adjoint des mentions Second degré et Encadrement éducatif Inspé de l'académie de Limoges
M.	ROUVELLAC	Directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges
M.	WEIL	PR – Inspé de l'académie de Limoges

M. Gratadour, président du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 9h00.

Il accueille deux nouveaux représentants des étudiants au sein de ce conseil :

- M. Cassang, étudiant en Master 2 Métiers de l'Enseignement et de l'Éducation (MEEF) mention second degré parcours « professeur de Sciences de la Vie et de la Terre » ;
- M. Fourgeaud, étudiant en Master 2 MEEF mention second degré parcours « Professeur d'Histoire-Géographie ».

Il précise également que M. Aujas, Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) en Lettres, Histoire et Géographie, part à la retraite le 1^{er} novembre 2025 et siège ainsi pour la dernière fois au sein de ce conseil. Son successeur sera prochainement désigné par Mme la Rectrice de l'académie de Limoges.

Le quorum étant atteint en début de séance, le conseil peut valablement délibérer.

I. Approbation du compte rendu du COSP du 3 septembre 2025

M. Gratadour demande aux conseillers s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du dernier conseil, réuni le 3 septembre 2025.

Mme Lapaquette, conseillère de la Rectrice pour le premier degré et Doyenne des Inspecteurs de l'Éducation Nationale, demande une correction au niveau du point 5 (page 6) de ce compte rendu, à savoir remplacer le terme « balance » par celui de « valence ». La correction sera apportée.

En l'absence d'autres remarques, le compte rendu du 3 septembre 2025 est soumis au vote et adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	25	Pour	24	Contre	0	Abstention	1
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

II. Examen du dossier d'accréditation et de la convention avec le Rectorat au sujet des Masters « Enseignement et Éducation (M2E) – mentions premier degré, second degré et encadrement éducatif (annexe 1)

1. Rappel du contexte et des échéances de la réforme :

M. Rouvellac, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, informe tout d'abord les conseillers que le dossier d'accréditation, la convention ainsi que toutes les pièces justificatives demandées au sujet de la « Licence Professorat des écoles » (LPE) ont été déposés le 30 septembre 2025 sur la plateforme ministérielle *FRESQ*. Les maquettes de formation devront parvenir au Ministère d'ici fin décembre 2025. Le groupe de travail chargé de leur élaboration va se réunir prochainement.

M. Rémondrière, directeur adjoint de l'Inspé de l'académie de Limoges, présente, à l'aide du diaporama joint, l'avancement du dossier d'accréditation du nouveau Master « Enseignement et Éducation » (M2E), en lien avec la réforme de la formation initiale des enseignants. Celui-ci remplacera l'actuel Master MEEF. Il précise que ce dossier est encore susceptible d'évoluer, car des concertations avec le Rectorat et l'École académique de la formation continue (EAFC) sont prévues durant le mois à venir. Le calendrier imposé est très contraint. La version finale de ce document devra être déposée sur la plateforme *FRESQ* pour le 31 octobre 2025, après validation par les différentes instances universitaires (le conseil d'institut de l'Inspé, la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et le conseil d'administration de l'Université de Limoges). Les discussions sont en cours pour établir la convention avec le Rectorat. Les maquettes de formation sont, quant à elles, attendues pour fin mars 2026.

Il rappelle que la réforme est marquée par :

- le basculement du concours au niveau de la troisième année de licence (L3) dès 2026 pour les mentions premier degré, second degré et encadrement éducatif ;
- la création d'une Licence Professorat des Écoles (LPE) portée par l'Inspé et co-construite avec la Faculté de Lettres et de Sciences Humaines (FLSH) et la Faculté de Sciences et Techniques (FST) de

Limoges ;

- une implication renforcée des intervenants professionnels de l'Éducation nationale à hauteur d'au moins 50% dans le master M2E ;
- une professionnalisation accrue du Master ;
- le maintien d'une activité de recherche ;
- l'intégration des aspects du numérique dans la formation.

2. Structure du Master M2E et intégration des stages :

La maquette du Master M2E s'articule autour de quatre blocs de compétences, similaires à la structure de la LPE. M. Rémondrière précise que les blocs indiqués ne seront pas nécessairement les futures unités d'enseignement (UE) de la maquette. Ils pourront être convertis en UE après concertation entre les formateurs de l'Inspé et les corps d'inspection.

Il ajoute qu'un point central de la réforme est le renforcement des stages, ainsi :

- en Master 1, il est prévu un stage à tiers temps, équivalent à 12 semaines et rémunéré à hauteur de 1 400 € net ;

- en Master 2, il s'agira d'un stage à mi-temps, équivalent à 18 semaines et rémunéré à hauteur de 1 800 € net.

Les modalités précises (stage filé, massé ou mixte) restent à définir en fonction des réalités de terrain mais aussi des contraintes d'emploi du temps. Le stage est considéré comme étant au cœur de l'offre de formation et doit être parfaitement irrigué par les contenus des blocs de formation.

3. État des lieux et projection vers le Master M2E :

Durant deux mois, l'Inspé a fait un état des lieux et une analyse des Masters MEEF. L'indexation de l'offre de formation de l'actuel Master MEEF sur le cadrage ministériel M2E a confirmé la robustesse du modèle existant. Ainsi, le master MEEF répond déjà à 90% de ce cadrage et pourrait servir de base de travail pour se projeter vers le nouveau master. Cependant, M. Rémondrière indique qu'il sera nécessaire d'investir davantage les tuteurs de terrain dans la nouvelle offre de formation et de mieux les accompagner. À ce titre, lors du COSP du 3 septembre 2025, Mme Lapaquette et Mme Maud, Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régionale (IA-IPR) d'Espagnol, ont présenté différents dispositifs d'accompagnement des tuteurs dans le suivi et l'évaluation des stagiaires dans leur mention ou parcours.

Il ajoute aussi que l'évaluation de ce M2E va devoir être repensée et tendre vers une approche par compétences. Dans ce cadre-là, Mme Lang-Ripert, directrice de l'Inspé de l'académie de Bourgogne, est également intervenue lors de ce même COSP afin de présenter un bilan sur 4 ans de l'évaluation par compétences telle que mise en place au sein sa composante.

M. Rémondrière précise que pour la mention Premier degré, il faut aussi veiller à ce que le projet LPE et le projet M2E puissent assurer un continuum sur 5 ans tout en intégrant des publics variés :

- les lauréats au concours issus d'une LPE ;
- les lauréats au concours issus d'une licence généraliste ;
- les non lauréats au concours.

L'offre de formation M2E va devoir être déclinée partiellement pour convenir à tous ces types de publics.

M. Rouvellac précise que tous les étudiants devront candidater sur la plateforme *Mon Master*, sans connaître le résultat du concours. Les lauréats seront admis automatiquement, tandis que les non-lauréats seront sélectionnés sur dossier, dans la limite des places disponibles.

M. Rémondrière indique que l'Inspé a négocié avec la présidence de l'Université l'ouverture d'un parcours « non lauréats au concours ». Il s'agit de proposer un volume horaire de 90 heures en plus de celui du M2E et dont deux tiers pourrait être mutualisé avec l'offre de formation des étudiants de L3.

Cependant, l'intégration de ce public soulève des problèmes majeurs non résolus par le Ministère :

- ces étudiants n'auront ni le statut d'élève fonctionnaire, ni de fonctionnaire stagiaire ;

- les modalités de stage pour ce public ne sont pas clairement définies, notamment en termes de couverture et de conventionnement. M. Rémondière soumet une idée émise par M. Boyer, Doyen des IA-IPR, qui propose d'envisager pour eux des contrats d'alternance en M2, mais la faisabilité de cette proposition reste à vérifier.

4. Ressources humaines et répartition des intervenants :

En ce qui concerne les ressources humaines et la répartition des intervenants, M. Rémondière présente une analyse rassurante au regard de ce qu'impose la réforme, à savoir 50% d'intervenants de l'Université et 50% de personnels de terrain. La réduction du volume horaire global du master (de 850h à 780h), combinée au maintien des forces vives actuelles (formateurs en temps partagés ou mis à disposition) de l'Éducation nationale, permet d'atteindre cet objectif.

Les estimations actuelles montrent une répartition approchant la cible, soit :

- 38% de personnels de terrain pour la mention Premier degré ;
- 49,7% d'intervenants de l'éducation nationale pour la mention Second degré ;
- plus de 50 % d'intervenants de terrain pour la mention Encadrement éducatif.

M. Rouvellac rappelle qu'habituellement, pour créer une maquette, on entre d'abord par les contenus. Or, la réforme impose une entrée par les forces en présence. M. Luchez, directeur de l'EAFC, note qu'en effet, il ne s'agit pas d'une entrée habituelle mais qu'elle permet de proposer une offre de formation à partir de ressources humaines réellement disponibles.

5. Cartographie des formations :

Concernant la cartographie des formations, M. Rémondière informe de la réception d'une proposition du Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation de la région Nouvelle-Aquitaine visant une forte rationalisation de l'offre du Master M2E. Cette proposition, reçue le 16 septembre 2025, envisage la fermeture de 5 des 10 parcours de l'Inspé de l'académie de Limoges : professeur de lycée professionnel (PLP), professeur documentaliste, professeur d'espagnol, professeur de sciences physiques-chimiques (SPC) et professeur de sciences de la vie et de la terre (SVT).

Face à cette proposition, la gouvernance de l'Université de Limoges et la direction de l'Inspé ont immédiatement réagi en travaillant sur une contre-proposition. Cette dernière s'appuie sur des mutualisations internes et des coopérations avec d'autres Universités de la région académique (notamment avec celle de Poitiers) pour maintenir une offre de formation de qualité à un coût maîtrisé. Les discussions sont en cours au plus haut niveau entre les Présidents d'Université et les Recteurs.

Cette proposition est perçue comme purement comptable et déconnectée des réalités et des besoins du territoire, notamment pour les lycées professionnels. M. Aujas demande si une mutualisation ne peut pas être envisagée pour les parcours PLP en gardant une spécificité en local. M. Joussein, directeur adjoint de l'Inspé de l'académie de Limoges, répond que cette option semble compromise dans la mesure où la fermeture de ce parcours est également envisagée à Poitiers.

M. Weil, professeur des universités à l'Inspé de l'académie de Limoges, souligne que, dans l'hypothèse où des étudiants seraient formés à Bordeaux et affectés en stage dans l'un des départements de la région Limousin, cela pourrait engendrer des coûts très élevés pour l'académie notamment en termes de frais de déplacement.

M. Rémondière indique que la communication vers les étudiants doit débiter dès maintenant alors même que le projet n'est pas finalisé.

Il ajoute que plusieurs groupes de travail à la fois bi-partite intra-parcours et inter-parcours vont être constitués pour travailler sur la mise en stage, la préparation au concours, l'accompagnement du tuteur et du chef d'établissement, les éléments transversaux et l'évaluation.

M. Luchez tient à souligner la qualité du travail accompli et des échanges avec les inspecteurs et l'EAFC dans des conditions contraintes. Mme Lapaquette apprécie également la concertation entre les différents acteurs de la réforme.

M. Rouvellac remercie M. Rémondière ainsi que l'ensemble des participants pour l'ensemble du travail réalisé notamment dans les parcours des mentions second degré et encadrement éducatif.

À la suite de cette présentation, M. Obert met au vote le dossier d'accréditation du Master M2E dans son état actuel, en précisant qu'il s'agit d'un document de travail qui sera amendé suite aux négociations avec le Rectorat. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	25	Pour	25	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

III. Questions diverses

M. Rouvellac adresse ses remerciements aux conseillers pour leurs échanges et leurs réflexions.

Les conseillers ne souhaitant pas aborder d'autres points particuliers, M. Gratadour lève la séance à 10h15.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Éric ROUVELLAC

Le Président du COSP de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Max GRATADOUR

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr